



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 3 juillet 2017

académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gard

éducation
nationale

Monsieur,

Par courrier en date du 2 juin 2017 vous m'avez indiqué qu'à compter du 1^{er} septembre 2017 vous n'exploiterez plus le bâtiment –Les Aliziers-.

Aussi, je vous informe que désormais votre établissement figurera sur le répertoire des structures d'accueil et d'hébergement des sorties scolaires avec nuitée(s) des écoles maternelles et élémentaires publiques sous la référence **DSEN30/2017-01** avec le libellé suivant :

Situation	Bâtiments	Capacité d'accueil enfants et adultes	Type d'accueil
Centre	Lou Sanglier	65	Elèves de classes élémentaires et maternelles
Centre	Lou Gandar	72	Elèves de classes élémentaires et maternelles
Centre	Les Cades	72	Elèves de cycle 3 seulement (après accord enseignant)
Centre équestre	Le Mas du chêne	32	Elèves de classes élémentaires seulement
Village	Lou Simbeù	28	Elèves de classes élémentaires seulement
Village	Li Renaïre	16	Elèves de classes élémentaires seulement
Village	Moun Pantai	14	Elèves de classes élémentaires seulement
Capacité maximale d'hébergement		299	

Transport des élèves des lieux d'hébergement du village au centre : les élèves se déplacent à pied ; la conduite de véhicule par un enseignant ou par un membre accompagnateur de la classe n'est pas autorisée.

Nombre de classes pouvant être mises à la disposition des enseignants : 6

Je vous invite à me faire connaître toute modification intervenant dans la structure : locaux, activités et personnels.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le recteur et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'éducation nationale du Gard par intérim

Elisabeth Auboïs

Monsieur le directeur
du centre sportif départemental
Espace Gard Découvertes
Chemin des sports
30430 Méjannes-le-Clap